



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2303 126

Le 28 mars 2023

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (Loi sur l'accès)*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 7 mars 2023, visant à obtenir un spécimen de toutes les versions de la « Fiche d'interpellation FIN » dont il est fait mention sur le site de l'ENPQ ici : <https://www.enpq.qc.ca/fiche-fin> .

Cependant, nous ne pouvons vous transmettre le document demandé en raison de l'article 28(6) de la *Loi sur l'accès* puisque la fiche d'interpellation FIN est un format d'écran du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) et par le fait même, serait susceptible de révéler des renseignements concernant les composantes du système de communication destiné à l'usage des policiers.

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi cités et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Annie Pham
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels